

Bilan 2016 de la formation professionnelle

Sommaire

- I. Rappels méthodologiques
- II. Présentation générale du bilan 2016
- III. Effectifs et agents formés
- IV. Stagiaires
- V. Jours et durée de formation
- VI. Dépenses de formation
- VII. Dispositifs de formation particuliers
- VIII. Droit individuel à la formation (DIF)
- IX. Annexes

I. Rappels méthodologiques

1. Pour la préparation du bilan ministériel, les modalités d'organisation des données sont étroitement dépendantes des procédures définies par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans le cadre de son enquête statistique annuelle relative à la formation professionnelle des agents de l'État.

La distinction des agents selon leur catégorie s'effectue selon 4 modalités : A+, A, B, C. Pour la définition de la catégorie A+, la DGAFP indique les critères suivants : les corps ou emplois dont la grille indiciaire atteint au moins le niveau hors échelle B et qui sont un débouché d'un autre corps de catégorie A. En outre, sont également pris en compte les corps dont le recrutement requiert le doctorat, même si le bornage indiciaire est inférieur.

2. 79 structures (administration centrale, DRAC, établissements publics) ont été interrogées pour la constitution de ce bilan. 69 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 87 %. Afin de conserver une analyse à périmètre constant, il est d'usage de reprendre, pour les structures n'ayant pas répondu, les données de l'année antérieure. L'activité recensée portant sur l'année 2016, les DRAC sont dénombrées selon leur nouveau périmètre suite à la réforme territoriale.
3. L'enquête porte sur l'ensemble des effectifs des structures, que les agents soient rémunérés sur le budget du ministère (titre 2) ou sur celui de l'établissement (titre 3).
4. Un stagiaire désigne un agent qui participe à une session de formation donnée. La notion de stagiaire diffère de celle d'agent formé : un même agent qui suit plusieurs formations au cours de l'année est compté comme autant de stagiaires, mais comme un unique agent formé.
5. La durée globale d'une action de formation est égale au produit du nombre de stagiaires par le temps consacré à la formation. Par exemple, une action regroupant 10 stagiaires pendant 3 jours correspond à une durée de 30 jours-agents.
6. L'enquête n'étant pas construite sur la base du matricule des agents mais sur le résultat de l'activité des services, et les stagiaires n'étant pas nécessairement affectés au sein du service organisateur du stage, la nécessité d'éviter des doublons dans les différents cumuls implique un double décompte des données. La compilation nationale des données s'effectue par service organisateur, c'est-à-dire celui qui a pris en charge les frais pédagogiques.
Par exemple, un agent affecté en DRAC effectuant un stage organisé par le secrétariat général sera comptabilisé dans le bilan complet de la DRAC en termes d'agents formés, et dans le bilan du SG pour le cumul ministériel du nombre de stagiaires. Une même structure peut ainsi avoir une faible activité d'ingénierie de formation (nombre de stagiaires pris en charge financièrement) mais un très fort accès à la formation (nombre et taux d'agents formés).
7. Au sein du secrétariat général, le département du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF) assure le pilotage et la coordination de la politique de formation de l'ensemble du ministère de la culture.
Les formations organisées directement par le DRMF sont ouvertes à l'ensemble des agents du ministère dès lors qu'elles relèvent des orientations prioritaires nationales.
Les autres formations organisées par le département s'adressent aux agents de l'administration centrale, des services à compétence nationale, des services déconcentrés ou des établissements publics administratifs en fonction des objectifs et des publics concernés.
8. Des formations organisées par les directions générales sont aussi ouvertes aux agents d'administration centrale, des DRAC, des établissements publics et des services à compétence nationale, pour les domaines de formations métiers relevant de chaque direction générale concernée.
Enfin, les différentes structures du ministère élaborent et mettent en œuvre leur propre programme de formation adapté à leurs besoins et à ceux de leurs agents en complément des offres nationales.

II. Présentation générale du bilan 2016

L'activité de formation du ministère de la culture en 2016 connaît une évolution plutôt favorable par rapport à 2015, puisqu'elle enregistre :

- une relative stabilité (+ 1 %) du nombre total de stagiaires, nombre qui avait connu une reprise significative en 2014 (+ 4 %) et une augmentation importante en 2015 (+ 10 %) ;
- une augmentation des dépenses directes consacrées à la formation (+ 3 %) ;
- un nombre d'agents formés plus important (+ 2%) ;
- une augmentation du volume total de jours de formation (+ 3%) ;
- et une légère augmentation de la durée moyenne des formations par stagiaires (2,5 jours contre 2,4 jours en 2015).

L'augmentation du nombre de stagiaires est essentiellement portée par le secrétariat général (SG) qui comptabilise près de 300 stagiaires supplémentaires (+ 5 %) et par les établissements publics (EP), avec 542 stagiaires supplémentaires par rapport à 2015 (+ 2 %).

Le secrétariat général (SG) connaît, comme en 2014 et 2015, un accroissement de son activité formation, portée notamment par le domaine de la gestion des ressources humaines mais aussi par le domaine de la sûreté et la sécurité et les formations liées à l'utilisation du nouveau SIRH RenoIRH. L'augmentation du nombre de stagiaires dans les établissements publics est également enregistrée dans les domaines de l'informatique et de l'hygiène, santé et sécurité. Si cette année les établissements d'enseignement montrent une baisse du nombre de stagiaires, ceux-ci voient cependant leur nombre d'agents formés en légère progression (+ 2 %). Les directions générales (DG) enregistrent de leur côté une diminution de leur nombre de stagiaires (- 7 %) avec un nombre de jours de formation moins important. Comme l'an dernier, cette baisse s'explique en partie par des effectifs de stagiaires moins importants pour les formations statutaires des conservateurs du patrimoine dispensées par l'INP. Enfin, les directions régionales (DRAC) connaissent une diminution de leur activité directe de formation, tant en termes de stagiaires que d'agents formés.

Variation des indicateurs entre les bilans 2015 et 2016 (tableau 1)

Cumul général	BILAN 2015					BILAN 2016					Variations 2015 – 2016				
Structures	Stagiaires formés par la structure	Nbre de Jours	Durée moyenne	Agents formés	Dépenses directes	Stagiaires formés par la structure	Nbre de Jours	Durée moyenne	Agents formés	Dépenses directes	Stagiaires	Jours	Durée	Agents formés	Dépenses directes
Directions générales + INP	4 314	21 642	5,0		1 366 047 €	4 019	20 430	5,1		1 612 395 €	-295 -7%	-1 212 -6%	0,1 1%		246 348 € 18%
SG-Adm. centrale	6 214	14 264	2,3	1 336	2 112 128 €	6 512	14 288	2,2	1 492	2 597 198 €	298 5%	24 0%	-0,1 -4%	156 12%	485 070 € 23%
Directions régionales des affaires culturelles	1 053	2 224	2,1	1 775	619 449 €	923	1 869	2,0	1 597	341 354 €	-130 -12%	-355 -16%	-0,1 -4%	-178 -10%	-278 095 € -45%
Etablissements publics et Mobilier national	21 995	43 169	2,0	9 945	6 250 447 €	22 537	46 816	2,1	10 182	6 068 053 €	542 2%	3 647 8%	0,1 6%	237 2%	-182 395 € -3%
dont EP d'enseignement	1 586	4 060	2,6	1 188	659 513 €	1 430	4 285	3,0	1 209	706 984 €	-156 -10%	225 6%	0,4 17%	21 2%	47 471 € 7%
Conservatoires nationaux	201	816	4,1	195	95 174 €	195	734	3,8	204	90 565 €	-6 -3%	-82 -10%	-0,3 -7%	9 5%	-4 609 € -5%
écoles nationales supérieures d'art	529	1 269	2,4	331	193 570 €	379	1 017	2,7	299	177 426 €	-150 -28%	-252 -20%	0,3 12%	-32 -10%	-16 144 € -8%
écoles nationales supérieures d'architecture	856	1 976	2,3	662	370 769 €	856	2 534	3,0	706	438 993 €	0 0%	558 28%	0,7 28%	44 7%	68 224 € 18%
TOTAL	33 576	81 298	2,4	13 056	10 348 071 €	33 991	83 403	2,5	13 271	10 619 000 €	415 1%	2 105 3%	0,0 1%	215 2%	270 929 € 3%

Il est rappelé que la ventilation des effectifs s'effectue, pour éviter les doubles comptes, selon la structure organisatrice de la formation. Le nombre global de stagiaires formés affectés en DRAC se porte à 3 475, dont seuls un peu plus du quart (les 923 indiqués dans le tableau ci-dessus) ont été formés directement dans le cadre d'actions organisées et financées par leur direction régionale. Les autres ont été accueillis dans des formations portées notamment par le SG ou les DG, et émargent donc, dans le total ministériel, auprès de ces derniers.

Ces agents ont également pu être formés dans le cadre des dispositifs interministériels comme les plates-formes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH). On dénombre ainsi 575 stagiaires en 2016 (dont 481 en provenance des DRAC et 94 des EP). **Le recours aux PFRH est en nette augmentation** en 2016 par rapport à 2015 (+ 39 %).

Répartition hommes/femmes

L'accès à la formation reste, comme les années précédentes, marqué par la sur-représentation des femmes tant parmi les stagiaires (63 %) que parmi les agents formés (61 %). Cet écart est encore plus accentué au sein des établissements d'enseignement (écoles nationales supérieures d'art, d'architecture, conservatoires nationaux supérieurs), où les femmes restent majoritaires dans l'accès à la formation bien qu'étant, à l'inverse d'autres structures du ministère, en minorité dans les effectifs globaux.

Répartition hommes/femmes 2016 (tableau 2)

		Total 2016		
		Hommes	Femmes	% femmes
Effectifs	Administration centrale	791	1 320	63%
	DRAC	909	1 517	63%
	EP + Mobilier nat. (hors enseignement)	6 388	7 786	55%
	EP enseignement	3 122	2 215	42%
	Total effectifs	11 210	12 838	53%
		24 048		
Stagiaires	Administration centrale	3 573	6 958	66%
	DRAC	299	624	68%
	EP + Mobilier nat. (hors enseignement)	8 023	13 084	62%
	EP enseignement	558	872	61%
	Total Stagiaires	12 453	21 538	63%
		33 991		
Agents formés	Administration centrale	496	996	67%
	DRAC	554	1 043	65%
	EP + Mobilier nat. (hors enseignement)	3 709	5 264	59%
	EP enseignement	460	749	62%
	Total Agents formés	5 219	8 052	61%
		13 271		

III. Effectifs et agents formés

Pour mémoire, l'agent formé est défini comme ayant suivi au moins une formation dans l'année. Cette donnée permet de mesurer le taux d'accès des agents à la formation professionnelle. Par ailleurs, l'effectif total retenu au 31 décembre 2016 est calculé sur la base des déclarations des services consultés. Le cumul des effectifs déclarés par les différents services ayant communiqué leur bilan ne peut donc être affecté d'une valeur absolue mais garde sa pertinence en termes de périmètre d'intervention des services de formation et permet de mesurer la part relative des agents formés sur le total des effectifs.

Enfin il est rappelé que cette enquête intègre l'ensemble des agents, décomptés en nombre de personnes physiques, qu'ils soient rémunérés sur le titre 2 du ministère ou sur le budget des établissements.

La part des agents formés du ministère enregistre une légère progression sur ces 4 dernières années (+ 2 points), durant lesquelles plus de la moitié des agents ont suivi au moins une action de formation (55 %).

Evolution de la part des agents formés (tableau 3)

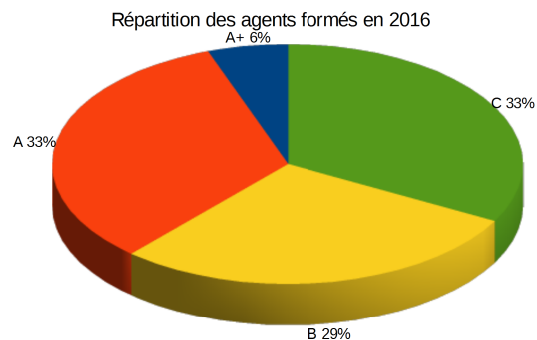
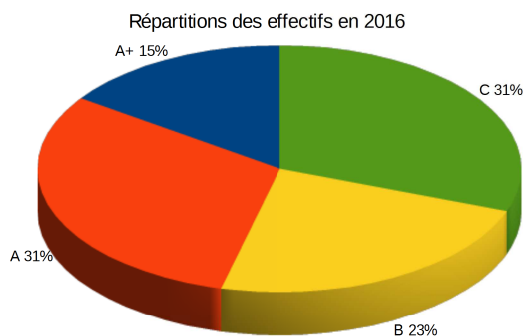
	2013	2014	2015	2016
Effectif Administration centrale	1 956	1 966	2 062	2 111
Effectif DRAC	2 632	2 701	2 503	2 426
Effectif EP et Mobilier national	18 712	18 753	19 386	19 511
Effectif ministériel	23 300	23 420	23 951	24 048
Agents formés	12 386	12 636	13 056	13 271
% formé sur effectif ministériel	53%	54%	55%	55%

Répartition par catégorie et par affectation des agents formés (tableau 4)

Structure d'affectation	A+	A	B	C	total
Administration centrale	135	595	374	388	1 492
DRAC	236	486	460	415	1 597
Etablissements publics et Mobilier national	361	3 285	2 977	3 559	10 182
dont EP d'enseignement	110	371	343	385	1 209
dont conservatoires nationaux	2	99	57	46	204
dont écoles nationales supérieures d'art	3	103	95	98	299
dont écoles nationales supérieures d'architecture	105	169	191	241	706
TOTAL	732	4 366	3 811	4 362	13 271
Part respective en 2016	6%	33%	29%	33%	100%
Rappel 2015	5%	32%	29%	33%	100%

La répartition par catégorie des effectifs formés montre un déploiement en trois tiers relativement homogènes entre les catégories A, B et C et reste stable par rapport à 2015.

Les graphiques ci-après montre que les agents de catégorie A, B et C se forment davantage que les agents de catégorie A+, tendance observée chaque année. Pour autant, cette population s'est davantage formée par rapport à 2015 puisque la part respective en 2016 est de 6 % contre 5 % en 2015.



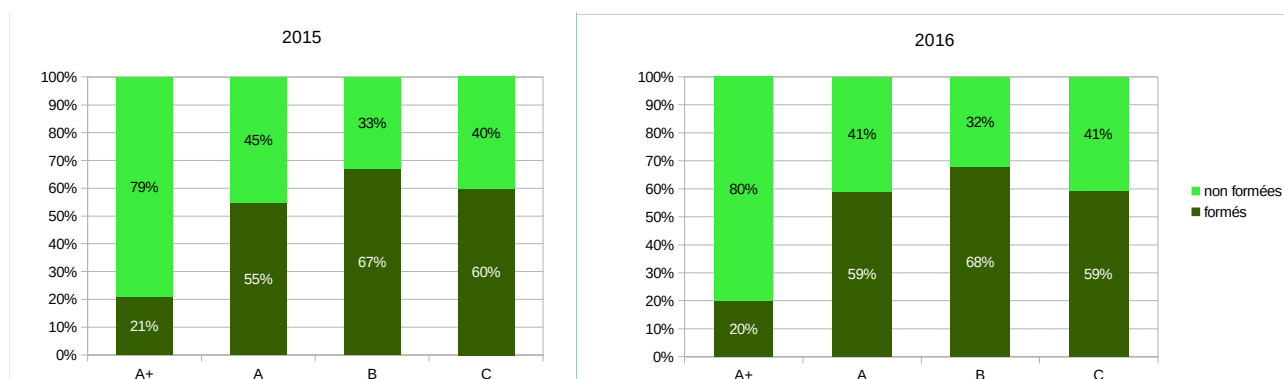
L'analyse du taux d'agents formés fait apparaître des disparités selon l'affectation des agents. En effet, si le taux d'accès à la formation est supérieur à 60 % pour les agents d'administration centrale, des DRAC et des EP hors enseignement, il est de seulement 23 % pour les agents des EP d'enseignement. Ce constat est récurrent, lié à la particularité de la formation chez les personnels enseignants et touche particulièrement les écoles nationales supérieures d'architecture (19 % d'agents formés contre 55 % pour l'ensemble du ministère).

Part des agents formés par type de structure (tableau 5)

	Effectif	Agents formés	Taux agents formés
Administration centrale	2 111	1 492	71%
DRAC	2 426	1 597	66%
Etablissements publics hors enseignement	14 174	8 973	63%
EP d'enseignement	5 337	1 209	23%
dont conservatoires nationaux	872	204	23%
dont écoles nationales supérieures d'art	742	299	40%
dont écoles nationales supérieures d'architecture	3 723	706	19%
TOTAL	24 048	13 271	55%

Par ailleurs, on peut déduire du nombre d'agents formés l'effectif des agents non-formés, c'est-à-dire le nombre d'agents n'ayant suivi aucune formation durant l'année considérée. Ainsi, ils représentent 45 % de l'effectif global du ministère en 2016, mais seulement 41 % des agents des catégories A et C et 32 % des agents de catégorie B. En revanche, les agents non formés en catégorie A+ représentent 80 % des effectifs, taux sensiblement comparable aux années précédentes.

Part des agents formés par catégories : comparaison 2015-2016



IV. Stagiaires

Méthodologie : Le stagiaire est l'agent qui participe à une formation. Un stagiaire est comptabilisé autant de fois qu'il s'est inscrit à une session de formation.

Après une forte progression du nombre total de stagiaires en 2014 et 2015 (respectivement + 4 % et + 10 %), le nombre de stagiaires se stabilise et progresse légèrement de 1 % en 2016 pour atteindre quasiment les 34 000 stagiaires, soit une progression de 16 % sur la période 2013-2016.

Evolution du nombre de stagiaires (tableau 6)

	2013	2014	2015	2016
Nombre de stagiaires	29 234	30 390	33 576	33 991
Variation	-7%	+4%	+10%	+1%

I. Répartition des stagiaires par structure de formation

Cette évolution est différenciée selon les structures : tout comme en 2014 et 2015, c'est en effet au sein du SG mais aussi des EP que s'enregistre l'essentiel de l'augmentation (cf. tableau 1 page 4).

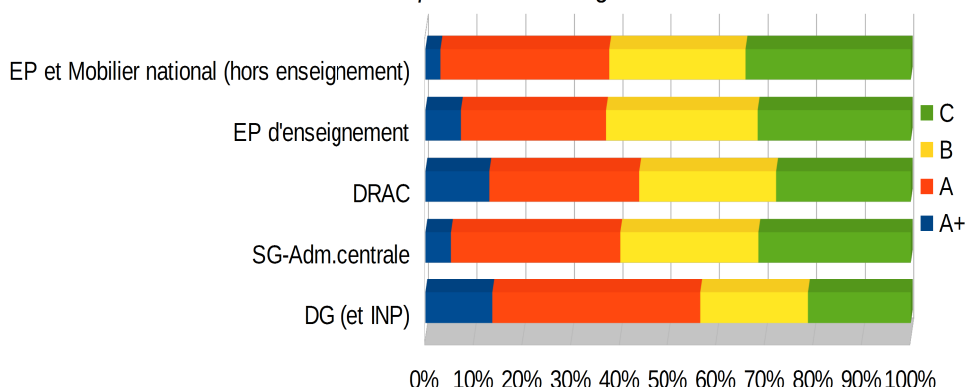
La part des stagiaires sur l'ensemble du ministère reste stable par rapport à l'an dernier. A l'instar de 2015, près des deux tiers des stagiaires relèvent de l'activité de formation des établissements publics, soit 66 %. La part des stagiaires relevant de l'offre du SG reste identique à 2014 et 2015 et représente 19 % de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par catégorie et structure formatrice (tableau 7)

Structures formatrices	Catégories				total	Part sur l'ensemble du ministère
	A+	A	B	C		
DG + INP	552	1 724	892	851	4 019	12%
DG hors INP	248	1 541	892	851	3 532	10%
SG-Adm.centrale	341	2 263	1 864	2 044	6 512	19%
DRAC	121	284	262	256	923	3%
Etablissements publics et Mobilier national	753	7 739	6 409	7 636	22 537	66%
dont EP d'enseignement	104	426	449	451	1 430	4%
dont conservatoires nationaux	5	106	49	35	195	1%
dont écoles nationales supérieures d'art	1	119	140	119	379	1%
dont écoles nationales supérieures d'architecture	98	201	260	297	856	3%
TOTAL	1 767	12 010	9 427	10 787	33 991	100%
Rappel total 2015	1 632	11 487	9 370	11 087	33 576	
Evolution 2015-2016	+8%	+5%	+1%	-3%	+1%	

Par rapport à 2015, la légère progression d'ensemble du nombre de stagiaires de 1 % met moins en avant des évolutions différenciées par catégorie. Cependant, l'augmentation est beaucoup plus importante chez les catégories A+ (+ 8 %, même si celles-ci restent encore nettement sous-représentées) ou les catégories A (+ 5 %). A contrario, la part des agents de catégorie C baisse légèrement de 3 % contre une augmentation de 7 % l'an dernier.

Répartition des stagiaires selon les structures de formation



II. Répartition des stagiaires par domaines de formation

La majeure partie des stagiaires est concentrée sur les domaines de formation suivants :

- *hygiène santé et sécurité* (25 % du total des stagiaires) ;
- *métiers de la culture* (22 %) ;
- *bureautique-informatique* (16 %) ;
- *préparations aux concours* (9 %).

Répartition des stagiaires par domaines (tableau 8)

Domaines	2016		2015		Evolution 2015/2016	
	Nbre stagiaires	%	Nbre stagiaires	%	Nbre stagiaires	%
Environnement professionnel	1 139	3,4%	1 371	4,1%	-232	-17%
Management	1 546	4,5%	1 654	4,9%	-108	-7%
Gestion des RH	1 086	3,2%	763	2,3%	323	42%
Achats publics	462	1,4%	382	1,1%	80	21%
Economie finance et gestion	1 204	3,5%	1 624	4,8%	-420	-26%
Techniques juridiques	345	1,0%	269	0,8%	76	28%
Techniques administratives	592	1,7%	697	2,1%	-105	-15%
Bureautique	1 832	5,4%	2 571	7,7%	-739	-29%
Informatique	3 650	10,7%	2 259	6,7%	1 391	62%
Formations linguistiques	1 801	5,3%	1 740	5,2%	61	4%
Europe	40	0,1%	64	0,2%	-24	-38%
Développement durable	19	0,1%	17	0,1%	2	12%
Métiers de la culture	7 539	22,2%	8 862	26,4%	-1 323	-15%
Communication	1 135	3,3%	828	2,5%	307	37%
Hygiène santé et sécurité	8 341	24,5%	6 639	19,8%	1 702	26%
Politiques publiques nationales	27	0,1%	93	0,3%	-66	-71%
Préparation aux concours	2 995	8,8%	3 491	10,4%	-496	-14%
Formations statutaires	91	0,3%	89	0,3%	2	2%
Bilan de compétences	61	0,2%	54	0,2%	7	13%
VAE	24	0,1%	14	0,0%	10	71%
Période de professionnalisation	5	0,0%	0	0,0%	5	
Parcours individualisé	57	0,2%	95	0,3%	-38	-40%
Total	33 991	100,0%	33 576	100,0%	415	1%

Le domaine de l'hygiène, santé et sécurité concentre en 2016 le plus grand nombre de stagiaires et passe devant le domaine des métiers de la culture. Le plan de formation ministériel de sûreté et de sécurité déployé à la suite des attentats ayant eu lieu en 2015 et 2016 et mis en place par le

SG explique en grande partie cette augmentation.

Par ailleurs, il apparaît que les domaines de l'informatique (+ 62 %) et de la gestion des ressources humaines (+ 42 %) sont ceux pour lesquels les augmentations de stagiaires ont été les plus importantes. La mise en place des formations dans le cadre du déploiement du nouveau SIRH ministériel explique d'une part la forte activité de formation dans le domaine de l'informatique, et, d'autre part, l'offre de formation relative à la gestion des RH s'est enrichie en 2016 par des formations à l'actualité juridique de la gestion des RH et aux valeurs fondamentales de la fonction publique qui ont été particulièrement suivies. De plus, il est à noter que la fréquentation des formations du domaine des techniques juridiques a également augmenté entre 2015 et 2016 (+ 28 %).

A contrario, les formations du domaine de l'Europe (- 38 %), de la bureautique (- 26 %) et de l'économie, finance et gestion ont connu des évolutions négatives. Ces dernières avaient connu en 2015 une forte fréquentation compte tenu des nouvelles règles comptables applicables dans les EP (décret GBCP), les stagiaires s'étant essentiellement formés en 2015.

Concernant les dispositifs de formation particuliers, et malgré une baisse des stagiaires bénéficiant de parcours individualisés, on observe une augmentation significative du nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), d'un bilan de compétences ou bien encore d'une période de professionnalisation.

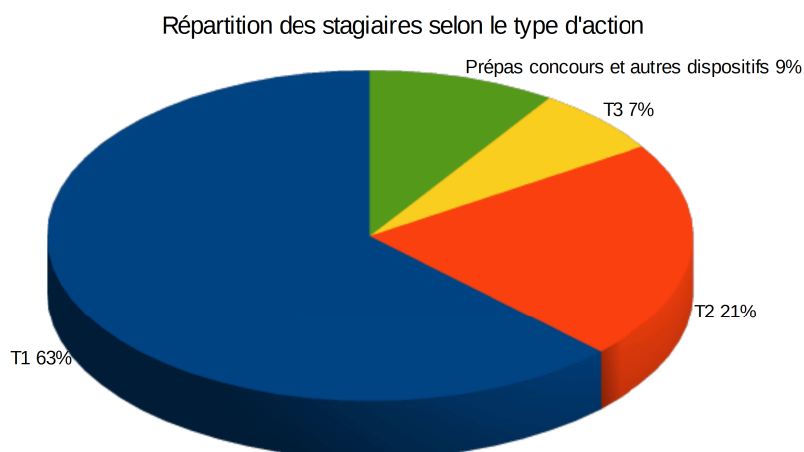
III. Répartition des stagiaires selon la typologie des actions de formation

Les actions de formation continue sont classées en trois catégories en fonction de leurs objectifs :

- l'adaptation immédiate au poste de travail (T1),
- l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (T2),
- le développement ou l'acquisition de nouvelles compétences (T3).

Une action de formation n'est pas classée a priori dans une des catégories. Selon les circonstances, elle sera suivie au titre de l'une d'entre elles. C'est le cadre dans lequel se situe la demande individuelle de formation qui permet de la classer dans la typologie au moment de l'inscription de l'agent. Par ailleurs, les formations de préparations aux concours ainsi que les dispositifs particuliers types VAE ou bilans de compétences ne relèvent pas de ces catégories.

Les actions relevant de l'adaptation immédiate au poste de travail ont concerné 63 % des stagiaires en 2016, proportion relativement stable sur les trois dernières années.



V. Jours et durée de formation

Méthodologie :

La durée globale d'une action est égale au produit du nombre de stagiaires par le nombre de jours consacrés à la formation.

La durée moyenne d'une formation est le rapport entre la durée globale et le nombre de stagiaires.

Après une diminution du nombre total de journées de formation constatée en 2014 et en 2015, il est, en 2016, en augmentation de 3 % avec 83 403 jours de formation.

Evolution du nombre de jours de formation (tableau 9)

	2013	2014	2015	2016
Nombre de jours	83 459	81 855	81 298	83 403
Variation	+5%	-2%	-1%	+3

I. Durée des formations

La durée moyenne de formation par stagiaire est en légère progression en 2016, après un repli constaté depuis 2013, puisqu'on observe une tendance croisée d'une légère hausse du nombre de stagiaires conjuguée à une augmentation du nombre global de jours de formations.

Durée moyenne des formations (tableau 10)

	2013	2014	2015	2016
Nombre de jours par stagiaire	2,9	2,7	2,4	2,5
Hors INP	2,5	2,3	2,1	2,2

Durée moyenne des formations en 2016 par catégorie et structures formatrices (tableau 11)

	DG + INP	DG hors INP	SG	DRAC	EPA et Mob. N ^{al}	Ensemble MCC
A+	20,5	2,4	2,4	2,4	2,2	8,0
A	2,7	2,6	2,1	2,1	2,1	2,2
B	2,6	2,6	2,1	1,8	2,4	2,3
C	2,6	2,6	2,3	1,9	1,8	2,0
Total	5,1	2,6	2,2	2,0	2,1	2,5

La durée moyenne par catégorie montre une durée très supérieure pour les agents de catégorie A+, essentiellement en raison des formations statutaires suivies à l'INP par les conservateurs du patrimoine.

Cependant, afin d'analyser plus en détail la durée des formations, au-delà d'une durée moyenne susceptible de masquer des écarts importants, on peut procéder à une ventilation des stagiaires selon la durée des stages suivis.

Répartition des stagiaires selon la durée des formations – comparaison 2015-2016 (tableau 12)

Durée des stages	1 jour et moins	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	5 à 10j	10 jours et plus	Ensemble
Nombre de stagiaires 2016	13 741	12 300	3 897	1 474	956	863	751	33 991
% 2016	40,4%	36,2%	11,5%	4,3%	2,8%	2,5%	2,2%	100,0%
Nombre de stagiaires 2015	13 446	12 162	4 158	1 007	1 041	1 069	693	33 576
% 2015	40,0%	36,2%	12,4%	3,0%	3,1%	3,2%	2,1%	100,0%

On observe une relative stabilité de la proportion de stagiaires sur les formations supérieures ou égales à 3 jours avec toutefois une légère augmentation des stagiaires au profit des formations d'une durée de 4 jours. Inversement, plus des trois quarts des stagiaires se concentrent sur les formations courtes (1 ou 2 jours). Ceci permet donc d'expliquer pourquoi l'augmentation globale du nombre de stagiaires n'a pas entraîné une hausse symétrique du nombre de journées de formation : les stagiaires sont plus nombreux mais suivent davantage de formations plus courtes.

II. Répartition des jours de formation par domaine

La liste des domaines rassemblant le plus grand nombre de jours de formation recoupe pour partie logiquement celle du nombre de stagiaires (*cf. tableau 8 – Répartition des stagiaires par domaine*) : hygiène santé et sécurité et métiers de la culture.

Répartition des jours de formation par domaine et évolutions 2015/2016 (tableau 13)

Domaines	2016		2015		Evolution 2015/2016	
	Nb de jours	%	Nb de jours	%	Nb de jours	%
Environnement professionnel	1 983	2,4%	2 242	2,8%	-259	-12%
Management	2 686	3,2%	3 531	4,3%	-846	-24%
Gestion des RH	2 475	3,0%	1 479	1,8%	996	67%
Achats publics	874	1,0%	917	1,1%	-42	-5%
Economie finance et gestion	1 630	2,0%	2 072	2,5%	-442	-21%
Techniques juridiques	671	0,8%	604	0,7%	67	11%
Techniques administratives	1 566	1,9%	1 418	1,7%	148	10%
Bureautique	2 169	2,6%	3 229	4,0%	-1 060	-33%
Informatique	6 790	8,1%	4 388	5,4%	2 402	55%
Formations linguistiques	9 336	11,2%	8 160	10,0%	1 176	14%
Europe	169	0,2%	1 145	1,4%	-976	-85%
Développement durable	28	0,0%	45	0,1%	-16	-36%
Métiers de la culture	19 399	23,3%	20 338	25,0%	-939	-5%
Communication	3 196	3,8%	1 664	2,0%	1 532	92%
Hygiène santé et sécurité	11 715	14,0%	9 503	11,7%	2 212	23%
Politiques publiques nationales	65	0,1%	143	0,2%	-77	-54%
Préparation aux concours	6 298	7,6%	7 395	9,1%	-1 097	-15%
Formations statutaires	11 377	13,6%	12 101	14,9%	-724	-6%
Bilan de compétences	200	0,2%	202	0,2%	-2	-1%
VAE	132	0,2%	92	0,1%	41	45%
Période de professionnalisation	36		0	0,0%	36	
Parcours individualisé	606	0,7%	633	0,8%	-27	-4%
Total	83 403	100%	81 298	100%	2 104	2,6%

On observe cependant quelques spécificités pour des domaines offrant des parcours plus longs, comme ceux des langues ou des formations statutaires dispensées par l'INP.

VI. Dépenses de formation

Les dépenses directes de formation entre 2015 et 2016 gagnent, sur l'ensemble du ministère, près de 271 000 € (+ 3 %). Cette augmentation s'observe essentiellement au sein du secrétariat général, des directions générales et des EP d'enseignement.

Evolution des dépenses directes de formation (tableau 14)

	2013	2014	2015	2016
Dépenses (en €)	9 411 677	9 828 963	10 348 071	10 619 000
Variation (par rapport à l'année n-1)	+1 %	+4 %	+5 %	+3 %

I. Répartition des dépenses directes de formation par structure de formation

Evolution des dépenses directes de formation par structure de formation (tableau 15)

Structure organisatrice	2016	Rappel 2015	Variations 2015-2016	Part relative (2016)
Directions générales et INP	1 612 395 €	1 366 047 €	246 348 € 18%	15%
Directions générales hors INP	977 575 €	801 761 €	175 814 € 21,9%	9%
INP	634 820 €	564 286 €	70 534 € 12%	6%
Secrétariat général	2 597 198 €	2 112 128 €	485 070 € 23%	24%
DRAC	341 354 €	619 449 €	-278 095 € -45%	3%
Etablissements publics et Mobilier national	6 068 053 €	6 250 447 €	-182 395 € -3%	57%
Dont EP d'enseignement	706 984 €	659 513 €	47 471 € 7%	7%
dont conservatoires nationaux	90 565 €	95 174 €	-4 609 € -5%	1%
dont écoles nationales supérieures d'art	177 426 €	193 570 €	-16 144 € -8%	2%
dont écoles nationales supérieures d'architecture	438 993 €	370 769 €	68 224 € 18%	4%
TOTAL	10 619 000 €	10 348 071 €	270 929 € 3%	100%

La majeure partie des dépenses de formation est réalisée par les établissements publics (57 %), puis par le secrétariat général (24 %).

L'augmentation affichée par le SG (+ 23 %) tient en majeure partie à la prise en charge en 2016 des frais de déplacements des agents des DRAC dans le cadre du « qui invite paie ».

II. Répartition des dépenses directes de formation par catégorie et par nature

Dépenses directes par catégorie (tableau 16)

Structure organisatrice	A+	A	B	C	total
Directions générales et INP	704 798 €	462 645 €	218 054 €	226 897 €	1 612 395 €
Secrétariat général	170 253 €	923 992 €	715 497 €	787 456 €	2 597 198 €
DRAC	33 005 €	113 579 €	107 723 €	87 046 €	341 354 €
EP et Mobilier national	287 374 €	2 358 612 €	1 773 459 €	1 648 608 €	6 068 053 €
dont EP d'enseignement	68 083 €	207 764 €	216 420 €	214 717 €	706 984 €
dont conservatoires nationaux	1 817 €	45 958 €	28 696 €	14 095 €	90 565 €
dont écoles nationales supérieures d'art	123 €	57 344 €	69 354 €	50 605 €	177 426 €
dont écoles nationales supérieures d'architecture	66 143 €	104 463 €	118 370 €	150 017 €	438 993 €
TOTAL	1 195 430 €	3 858 829 €	2 814 734 €	2 750 007 €	10 619 000 €
%	11%	36%	27%	26%	100%

La part importante dévolue au financement des actions en faveur des agents de catégorie A+ pour les DG s'explique par le décompte des formations statutaires de l'INP en faveur des conservateurs du patrimoine.

Répartition des dépenses de formation entre frais de mission et dépenses pédagogiques (tableau 17)

Structure organisatrice	total des dépenses directes	dont Frais de mission	% frais de mission	Dont dépenses pédagogiques	% dépenses pédagogiques
Directions générales et INP	1 612 395 €	540 989 €	34%	1 071 407 €	66%
DG hors INP	977 575 €	206 536 €	21%	771 040 €	79%
INP	634 820 €	334 453 €	53%	300 367 €	47%
Secrétariat général	2 597 198 €	216 129 €	8%	2 381 069 €	92%
DRAC	341 354 €	67 590 €	20%	273 763 €	80%
EP et Mobilier national	6 068 053 €	762 916 €	13%	5 305 136 €	87%
dont EP d'enseignement	706 984 €	150 810 €	21%	556 174 €	79%
dont conservatoires nationaux	90 565 €	2 845 €	3%	87 720 €	97%
dont écoles nationales supérieures d'art	177 426 €	37 026 €	21%	140 400 €	79%
dont écoles nationales supérieures d'architecture	438 993 €	110 939 €	25%	328 054 €	75%
TOTAL	10 619 000 €	1 587 625 €	15%	9 031 375 €	85%

La structuration globale des dépenses de formation au ministère s'est légèrement modifiée par rapport à 2015, avec une part des dépenses pédagogiques qui représente 85 % de l'ensemble des dépenses, soit un point de moins par rapport à 2015 au profit des frais de mission.

Les frais de mission pèsent principalement sur les coûts de l'INP où ils représentent plus de la moitié des dépenses engagées (53 %). Par ailleurs, on peut noter que les frais de mission pour les DRAC ne pèsent que pour 20 % du montant total des dépenses de formation contre 59 % en 2015, baisse essentiellement liée à la mise en place du « qui invite paie ».

III. Les indemnités des formateurs internes

Les indemnités versées aux formateurs internes augmentent en 2016 de 8 % (+ 44 600 €). À l'échelle du ministère, le cumul des indemnités des formateurs internes représente 7 % du total des dépenses pédagogiques, soit un point de plus qu'en 2015.

Part des indemnités de formateurs internes dans le total des frais pédagogiques par structure d'affectation (tableau 18)

Structure organisatrice	Frais pédagogiques (dont formateurs internes)	Formateurs internes	% Formateurs internes
Directions générales et INP	1 071 407 €	317 374 €	30%
DG hors INP	771 040 €	133 342 €	17%
INP	300 367 €	184 032 €	61%
Secrétariat général	2 381 069 €	82 915 €	3%
DRAC	273 763 €	0 €	0%
EP et Mobilier national	5 305 136 €	192 601 €	4%
dont EP d'enseignement	556 174 €	8 684 €	2%
dont conservatoires nationaux	87 720 €	8 684 €	10%
dont écoles nationales supérieures d'art	140 400 €	0 €	0%
dont écoles nationales supérieures d'architecture	328 054 €	0 €	0%
TOTAL	9 031 375 €	592 890 €	7%

Pour la plupart des structures, ce montant ne représente qu'une très faible part du total des dépenses pédagogiques, à l'exception des formations métiers (directions générales 17 % et INP 61 %).

Les dépenses liées au recours de formateurs internes concernent essentiellement les formations aux métiers de la culture (45 % du total des dépenses de formateurs internes) et les formations relatives à l'informatique (17 %).

IV. Répartition des dépenses de formation par domaine de formation

La majeure partie des dépenses de formation est réalisée dans les domaines suivants :

- métiers de la culture (18 % du total des dépenses directes) ;
- hygiène santé et sécurité (14 %) ;
- bureautique-informatique (14 %).

Cette répartition des dépenses par domaine est équivalente à la répartition des stagiaires sur ces mêmes domaines, le niveau des dépenses étant corrélé aux effectifs et à la durée des formations.

On note cependant des progressions significatives sur le domaine de la communication et services aux usagers (+ 51 %) et de la gestion des ressources humaines (+ 38 %), qui témoignent d'une hausse d'activité sensible dans ces deux secteurs.

Evolution des dépenses de formation par domaine (tableau 19)

Domaines	2016	2015	Variation		Part relative 2016
			Montant	Taux	
Métiers de la culture	1 931 241 €	2 231 440 €	-300 199 €	-13%	18%
Hygiène santé et sécurité	1 469 662 €	1 331 459 €	138 203 €	10%	14%
Bureautique/informatique	1 468 092 €	1 444 428 €	23 664 €	2%	14%
Formations linguistiques	978 688 €	831 614 €	147 073 €	18%	9%
Préparation aux concours	924 125 €	923 436 €	689 €	0%	9%
Management	871 863 €	868 721 €	3 142 €	0%	8%
Communication et services aux usagers	556 706 €	367 472 €	189 235 €	51%	5%
Formations statutaires	541 575 €	485 729 €	55 846 €	11%	5%
Gestion des ressources humaines	479 002 €	345 860 €	133 142 €	38%	5%
Economie finance et gestion	275 941 €	355 395 €	-79 454 €	-22%	3%
Techniques administratives	256 315 €	245 798 €	10 517 €	4%	2%
Achats publics	177 763 €	189 987 €	-12 224 €	-6%	2%
Techniques juridiques	148 120 €	105 956 €	42 164 €	40%	1%
Environnement professionnel	143 199 €	183 952 €	-40 753 €	-22%	1%
Bilan de compétences	123 522 €	125 969 €	-2 447 €	-2%	1%
Parcours individualisé	90 182 €	68 225 €	21 957 €	32%	1%
Europe	51 991 €	72 063 €	-20 072 €	-28%	0%
Validation des acquis de l'expérience	51 089 €	44 142 €	6 947 €	16%	0%
Congé de formation professionnelle	43 098 €	41 661 €	1 437 €	3%	0%
Politiques publiques nationales	21 596 €	73 337 €	-51 740 €	-71%	0%
Développement durable	10 675 €	11 427 €	-751 €	-7%	0%
Période de professionnalisation	4 555 €	0 €	4 555 €		0%
Total	10 619 000 €	10 348 071 €	270 929 €	3%	100%

V. Intégration des coûts complets de la formation

Un bilan complet du coût de la formation professionnelle doit inclure deux autres types de dépenses relatifs à la rémunération des agents (voir l'annexe *Récapitulatif financier 2016*). Ils s'ajoutent aux indemnités spécifiques liées aux stages (frais de mission) déjà prises en compte dans les dépenses directes, ainsi qu'à l'indemnisation des congés de formation professionnelle :

- **le traitement des stagiaires** pendant les formations (calculé à partir d'un barème des rémunérations journalières proposé par la DGAFP). Ce montant est établi à partir du nombre de jours de formation dans l'année pour chaque catégorie d'agents ;
- le montant de la **rémunération des personnels assurant l'ingénierie de formation** dans les différents services, soit un peu plus de 7 M€ pour 131 équivalents temps plein (ETP), en baisse par rapport à 2015, qui en comptait 134.

Ce montant total peut être rapporté à la masse salariale globale, dont le montant est évalué en fonction de l'effectif total déclaré par les structures enquêtées, auquel est affecté un taux de rémunération annuel moyen également fourni par la DGAFP.

Evolution des coûts complets de la formation (tableau 20)

		Dépenses directes de formation	Ingénierie de formation	Traitement des stagiaires et congés de formation	Dépense totale de formation	Masse salariale	Formation / masse salariale
2016	€	10 619 000	7 045 697	22 582 704	40 247 400	827 333 064	4,9%
	%	26,4%	17,5%	56,1%	100,0%		
2015	€	10 348 071	7 155 485	19 084 061	36 587 616	823 742 348	4,4%
	%	28,3%	19,6%	52,2%	100,0%		
2014	€	9 828 963	7 323 244	18 823 447	35 975 655	803 989 398	4,5%
	%	27,3%	20,4%	52,3%	100,0%		

Dans le rapport statistique de la DGAFP « La formation statutaire et professionnelle des agents des ministères en 2015 », les dépenses totales de formation, hors Éducation nationale et hors formation interministérielle, se portent à 1 697 M€.

Les 40 M€ de dépenses totales du ministère de la culture et de la communication placent celui-ci entre le ministère en charge de l'agriculture (42 M€) et le ministère en charge des affaires étrangères (26 M€).

La part des dépenses ramenées à la masse salariale se portaient à 7,5 % pour l'ensemble de la fonction publique d'État.

VII. Dispositifs de formation particuliers

I. Les actions de formation en vue de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le décret du 15 octobre 2007 prévoit des actions de formation en vue de la validation des acquis de l'expérience. Les agents peuvent suivre ces formations, à leur demande, dans la limite d'un congé qui ne peut excéder, annuellement, 24 heures de temps de service, soit 4 jours, qui peuvent néanmoins être complétées par des heures prises sur le DIF.

Sur l'ensemble du ministère en 2016, ce dispositif a bénéficié à 24 agents et est en nette progression par rapport à 2015 (10 agents supplémentaires). Après une forte baisse observée en 2015, le nombre de bénéficiaires est, en 2016, comparable à celui observé en 2013 et en 2014. Si aucun agent des DRAC n'avait bénéficié de ce dispositif en 2015, ils sont 4 bénéficiaires en 2016.

Evolution des effectifs en VAE (tableau 21)

	SG-AC	DRAC	EPA et Mobiliér nal	dont EP ensei- gnement	Total	Variation
2012	2	4	10	2	16	
2013	3	10	10	2	23	44%
2014	4	7	15	1	26	13%
2015	1	0	13	1	14	-46%
2016	5	4	15	8	24	71%

II. Le congé de formation professionnelle (CFP)

Les demandes déposées en 2016

En 2016, 41 agents ont déposé une nouvelle demande de congé de formation professionnelle. Ces 41 demandes ont toutes été acceptées dont 2 sans indemnité.

Les congés de formation professionnelle réalisés en 2016

Evolution des effectifs en CFP (tableau 22)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif en CFP	41	45	40	54	66	57
Variation		10%	-11%	35%	22%	-14%

Au total, 57 stagiaires étaient placés en CFP en 2016 (contre 66 en 2015) correspondant à 4 221 jours (contre 4 396 jours en 2015) dont 639 jours sans indemnités.

Évolution du nombre de jours de congé de formation (avec ou sans indemnité) effectués dans l'année (tableau 23)

Stagiaires		2014		2015		2016	
		avec indemnité	sans indemnité	avec indemnité	sans indemnité	avec indemnité	sans indemnité
Cat.	Sexe						
A+	H	0	0	127	0	21	0
	F	161	0	462	0	43	0
A	H	458	180	691	0	865	0
	F	1 064	123	947	0	835	0
B	H	157	0	153	0	382	0
	F	898	0	589	81	574	381
C	H	501	0	650	85	418	258
	F	826	123	612	0	445	0
TOTAUX	H	1 116	180	1 621	85	1 686	258
	F	2 949	246	2 610	81	1 896	381
	avec/sans indemnité	4 065	426	4 231	165	3 582	639
	Ensemble	4 491		4 396		4 221	

III. Les bilans de compétences

Le bilan de compétences, selon les termes du décret du 15 octobre 2007, permet aux agents « d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel ». Le cas échéant, il permet de définir un projet de formation.

Le congé ne peut excéder 24 heures de temps de service, soit 4 jours, qui peuvent le cas échéant être complétées par des heures prises sur le DIF.

61 agents ont eu recours au bilan de compétences en 2016 ; ce chiffre est en augmentation par rapport à 2015, notamment au sein des EP et des DRAC.

Evolution des bilans de compétences (tableau 24)

	SG-AC	DRAC	EPA et Mobilier nat	dont EP ensei- gnement	Total	Variation
2012	11	5	37	2	53	
2013	4	4	52	3	60	13%
2014	9	2	48	2	59	-2%
2015	14	2	38	2	54	-8%
2016	12	5	44	3	61	13%

VIII. Mise en œuvre du droit individuel à la formation

Les agents ont la possibilité, dans le cadre d'un projet professionnel défini avec leur responsable hiérarchique ou avec un conseiller mobilité-carrière, de demander la mobilisation de leur droit individuel à la formation (DIF). Le DIF est à l'initiative de l'agent, sous réserve de l'accord hiérarchique et de l'intégration de la formation au plan de formation du service.

En 2016, le nombre de bénéficiaires ayant eu recours au DIF est en nette baisse par rapport à 2015 (- 25 %), en passant ainsi de 626 stagiaires en 2015 à 471 en 2016.

Détail de la consommation du DIF (tableau 25)

Consommation du DIF en 2016	Nbre de stagiaires	Répartition stagiaires	Nbre d'heures	Répartition heures	Equivalent jours
Métiers de la culture	164	35%	3 774	31%	629
Parcours indiv. de formation et de reconversion	75	16%	1 859	15%	310
Formations linguistiques	64	14%	2 026	17%	338
Préparation aux concours	56	12%	2 546	21%	424
Gestion des ressources humaines	26	6%	434	4%	72
Bureautique	17	4%	205	2%	34
Hygiène santé et sécurité	12	3%	183	2%	31
Management	12	3%	329	3%	55
Informatique	12	3%	250	2%	42
Bilan de compétences	7	1%	108	1%	18
Techniques juridiques – Europe	7	1%	86	1%	14
Communication et services aux usagers	6	1%	106	1%	18
Techniques administratives	4	1%	163	1%	27
Economie finance et gestion	4	1%	42	0%	7
Achats publics	2	0%	24	0%	4
Environnement professionnel	1	0%	28	0%	5
Politiques publiques nationales	1	0%	6	0%	1
Validation des acquis de l'expérience	1	0%	2	0%	0
Développement durable	0	0%	0	0%	0
TOTAL	471	100%	12 170	100%	2 028

Les domaines de formation les plus sollicités pour le DIF sont :

- les métiers de la culture (36 % des stagiaires / 31 % des jours) ;
- les parcours individuels de formation et de reconversion (16 % des stagiaires / 15 % des jours) ;
- les langues (14 % des stagiaires / 17 % des jours) ;
- et les préparations aux concours (12 % des stagiaires / 21 % des jours).

Ventilation du DIF (tableau 26)

Structure organisatrice	DIF sur le temps de travail		DIF hors temps de travail		ENSEMBLE	
	Nbre Stagiaires	Nbre Heures	Nbre Stagiaires	Nbre Heures	Nbre Stagiaires	Nbre Heures
Directions générales et INP	0	0	0	0	0	0
Secrétariat général	64	992	1	12	65	1 004
DRAC	6	258	1	50	7	308
EP et Mobilier national	391	10 540	8	318	399	10 858
dont EP d'enseignement	18	436	5	196	23	632
dont conservatoires nationaux	0	0	0	0	0	0
dont écoles nationales supérieures d'art	0	0	0	0	0	0
dont écoles nationales supérieures d'architecture	18	436	5	196	23	632
TOTAL	461	11 790	10	380	471	12 170

Parmi ces 471 stagiaires, 10 ont eu recours au DIF hors du temps de travail, pour un équivalent de 380 journées de formation, dont 212 dédiées à la préparation aux concours.

IX. Annexes

- Nomenclature des actions de formation
- Formation statutaire et formation professionnelle. Nombre de stagiaires et nombre de jours
- Bilan cumulé des services en 2016
- Variations des indicateurs entre les bilans 2015 et 2016
- Récapitulatif financier 2016
- Consommation du DIF : Nombre de stagiaires et d'heures
- Personnel chargé de l'ingénierie de formation

Circulaire du 5 novembre 2015 relative aux priorités interministérielles fixées à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat

Nomenclature des domaines de formation

Les sous-domaines sont indiqués seulement à titre indicatif pour aider au classement, ils ne sont pas exhaustifs.

1- Management

Management des équipes (organiser et animer une équipe...)
Management fonctionnel (mise en œuvre de projets transversaux, animation de réseau,...)
Management stratégique (objectifs, pilotage de projets, méthodes, QVT...)
Management dans le changement
Conduite de réunions

2 - Ressources Humaines

Gestion Prévisionnelle des ressources Humaines
Gestion statutaire
Dialogue social

3 – Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement

personnel à visée professionnelle

Accompagnement des projets professionnels des agents (ateliers carrière, identification du projet, rédaction CV, etc.)
Dispositifs individuels du décret 2007-1470 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie (DIF, congé formation professionnelle...)

4- Préparation aux épreuves de Concours et des examens professionnels

5 - Environnement professionnel

Accueil des nouveaux arrivants
Déontologie et valeurs
Droits et devoirs des fonctionnaires

6- Hygiène Santé et Sécurité au Travail

Prévention et évaluation des risques professionnels
Santé et qualité de vie au travail
Sécurité des biens et des personnes
Handicap et maintien dans l'emploi

7- Politiques Publiques nationales

Développement des politiques publiques sur les territoires (lutte contre les discriminations, égalité professionnelle femme/homme transition écologique, éco-responsabilité, fonds structurels européens, modernisation de l'action publique...)
Conduite et évaluation des politiques publiques
Mesure de la performance

8- Achats publics

Commande publique (aspects juridiques et procéduraux)
Achat public (techniques d'achat)
Performance économique de l'achat public (achats publics éco-responsables ; négocier ; analyser)

9- Economie, finance et gestion

Gestion budgétaire et comptable
Contrôle de gestion
Financements européens

10- Techniques juridiques

Connaissance du droit et de la réglementation (initiation, perfectionnement)
Contentieux administratif (connaître la jurisprudence pour éviter les contentieux, rédiger un mémoire en défense,...)
Rédaction de textes juridiques et légistique

11- Communication et services aux usagers

Ecrits administratifs (hors préparation concours)
Accueil physique et téléphonique, guichet unique
Plan et support de communication
Réseaux sociaux
Communication en temps de crise
Démarche qualité (charte Marianne,...)
Expressions orale et écrite

12- Informatique et bureautique

13- Langues

Langues vivantes
Langue des signes

14- Formations spécifiques aux missions des ministères

Formation statutaire et formation professionnelle : Nombre de stagiaires et nombre de jours

	A+			A			B			C			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
FORMATION STATUTAIRE															
Stagiaires	26	37	63	1	5	6	9	9	18	2	2	4	38	53	91
Jours	4 005	6 000	10 005	64	318	381	470	417	887	104	0	104	4 642	6 735	11 377

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE															
Formation continue															
T1															
Stagiaires	481	650	1 131	2 707	5 040	7 747	1 951	3 553	5 504	2 863	4 046	6 909	8 002	13 289	21 291
Jours	1 139	1 582	2 721	5 076	10 326	15 402	3 644	7 183	10 826	5 025	7 531	12 556	14 884	26 622	41 506
T2															
Stagiaires	191	243	434	973	1 875	2 848	985	1 301	2 286	685	1 036	1 721	2 834	4 455	7 289
Jours	427	443	870	2 071	3 822	5 893	2 505	3 030	5 535	1 544	1 970	3 514	6 547	9 266	15 812
T3															
Stagiaires	36	61	97	287	502	789	220	514	734	208	407	615	751	1 484	2 235
Jours	76	284	360	888	2 062	2 950	850	1 920	2 770	680	1 282	1 962	2 493	5 549	8 042
Ensemble															
Stagiaires	708	954	1 662	3 967	7 417	11 384	3 156	5 368	8 524	3 756	5 489	9 245	11 587	19 228	30 815
Jours	1 642	2 310	3 951	8 035	16 210	24 245	6 998	12 133	19 131	7 249	10 784	18 033	23 924	41 436	65 361

Préparation aux examens, concours															
Stagiaires	18	16	34	163	422	585	221	643	864	401	1 111	1 512	803	2 192	2 995
Jours	18	65	83	353	1 026	1 379	544	1 317	1 861	740	2 235	2 975	1 655	4 643	6 298
Période de professionnalisation															
Stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	5	3	2	5
Jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	10	50	40	10	50
VAE															
Stagiaires	5	1	6	2	6	8	4	3	7	0	3	3	11	13	24
Jours	20	4	24	25	36	61	27	11	38	0	9	9	72	60	132
Bilan de compétences															
Stagiaires	0	2	2	3	24	27	3	11	14	5	13	18	11	50	61
Jours	0	7	7	7	80	87	11	38	49	17	40	57	35	165	200
Congé de formation professionnelle (CFP)															
Stagiaires	1	1	2	10	14	24	4	12	16	8	7	15	23	34	57
Jours indemnisés	21	43	64	865	835	1 700	382	574	955	418	445	862	1 686	1 896	3 582
Jours non indem.	0	0	0	0	0	0	0	381	381	258	0	258	258	381	639
Jours total	21	43	64	865	835	1 700	382	954	1 336	676	445	1 120	1 944	2 277	4 221
TOTAL Formation professionnelle continue															
Stagiaires	732	974	1 706	4 145	7 883	12 028	3 388	6 037	9 425	4 173	6 625	10 798	12 438	21 519	33 957
Jours	1 701	2 428	4 129	9 285	18 188	27 474	7 962	14 452	22 414	8 722	13 522	22 244	27 670	48 591	76 261

TOTAL															
Stagiaires	758	1 011	1 769	4 146	7 888	12 034	3 397	6 046	9 443	4 175	6 627	10 802	12 476	21 572	34 048
Jours	5 706	8 428	14 134	9 349	18 506	27 855	8 432	14 869	23 301	8 826	13 522	22 348	32 312	55 326	87 638
TOTAL hors CFP															
Stagiaires	757	1 010	1 767	4 136	7 874	12 010	3 393	6 034	9 427	4 167	6 620	10 787	12 453	21 538	33 991
Jours	5 685	8 386	14 070	8 484	17 670	26 154	8 050	13 915	21 965	8 150	13 078	21 228	30 368	53 049	83 417

TOTAL hors CFP : écart constaté de 14 jours à la hausse (sur la catégorie C) par rapport aux tableaux de synthèse du bilan.

Ce tableau est établi à partir d'une base de données compilant l'ensemble des structures du ministère tandis que les autres tableaux de synthèse sont issus d'une compilation brute des données des structures.

Bilan cumulé des services	catégorie	A+	A	B	C	total
	effectif	3 682	7 398	5 612	7 356	24 048
	dont personnel sur titre 2	2 303	3 195	3 390	3 087	11 975
	dont personnel sur titre 3	1 379	4 203	2 222	4 269	12 073

Cumul des seules actions organisées par les structures							
	A+	A	B	C	total	H	F
nombre de stagiaires	1 767	12 010	9 427	10 787	33 991	12 468	21 563
nombre de jours	14 070	26 154	21 965	21 214	83 403	31 169	54 390
nombre moyen de jours	8,0	2,2	2,3	2,0	2,5	2,5	2,5
nombre d'agents formés durant l'année (H et F)	367 et 365	1657 et 2709	1442 et 2369	1753 et 2609	13 271	5 219	8 052
Part des agents formés durant l'année	20%	59%	68%	59%	55%	47%	63%

Domaines et dispositifs	Frais de mission	Frais prestataires externes	Indemn. formateurs internes	Total dépenses	Nombre de stagiaires					Nombre de jours-stagiaires				
					A+	A	B	C	total	A+	A	B	C	total
Environnement professionnel	23 605	107 650	12 205	143 461	27	334	145	633	1 139	44	581	318	1 039	1 983
Management	59 843	806 998	4 521	871 362	290	886	248	122	1 546	512	1 529	439	206	2 686
Gestion des ressources humaines	47 113	427 751	2 800	477 665	32	407	381	266	1 086	46	941	886	601	2 475
Achats publics	15 503	159 336	2 924	177 763	14	246	120	82	462	25	503	204	142	874
Economie finance et gestion	42 922	222 524	10 495	275 941	34	545	372	253	1 204	53	713	496	368	1 630
Techniques juridiques	17 435	130 103	283	147 821	24	182	90	49	345	59	333	183	96	671
Techniques administratives	10 429	245 165	720	256 315	4	137	166	285	592	6	218	318	1 024	1 566
Bureautique	19 016	294 026	5 881	318 924	26	645	566	595	1 832	31	705	694	739	2 169
Informatique	173 711	875 990	99 676	1 149 377	209	1 578	1 110	753	3 650	309	2 848	2 384	1 249	6 790
Formations linguistiques	14 980	962 920	1 198	979 098	116	658	385	642	1 801	738	4 187	1 804	2 607	9 336
Europe	10 779	41 212	0	51 991	8	22	7	3	40	53	98	12	6	169
Développement durable	30	10 645	0	10 675	1	5	4	9	19	1	15	4	8	28
Métiers de la culture / Patrimoines	369 709	829 163	249 433	1 448 306	373	1 324	1 076	872	4 250	1 288	4 534	3 428	2 937	12 187
Métiers de la culture / Création artistique	13 982	111 733	12 384	138 099	34	32	273	49	442	98	310	2 075	211	2 694
Métiers de la culture / Médias et ind.culturelles	30 041	309 852	4 940	344 833	37	71	969	539	2 847	161	1 998	1 493	865	4 518
Communication et services aux usagers	24 334	519 231	13 882	557 446	24	355	228	528	1 135	54	1 703	443	997	3 196
Hygiène santé et sécurité	251 870	1 145 615	72 552	1 470 037	298	2 137	2 368	3 538	8 341	462	2 855	3 746	4 652	11 715
Politiques publiques nationales	6 285	15 693	396	22 374	3	21	2	1	27	7	50	3	5	65
Préparation aux concours	137 217	765 964	19 950	923 131	34	585	864	1 512	2 995	83	1 379	1 861	2 975	6 298
Formations statutaires	298 481	165 122	77 972	541 575	63	6	18	4	91	10 005	381	887	104	11 377
Bilan de compétences	2 253	120 816	452	123 522	2	27	14	18	61	7	87	49	57	200
Validation des acquis de l'expérience	4 407	46 456	226	51 089	6	8	7	3	24	24	61	38	9	132
Périodes de professionnalisation	0	4 555	0	4 555	0	0	0	5	5	0	0	0	36	36
Parcours individualisé de formation et de reconversion	11 198	79 344	0	90 542	1	16	14	26	57	5	123	199	279	606
Congé de formation professionnelle	2 478	40 620	0	43 098	2	24	16	15	57	64	1 700	1 336	1 120	4 221
total (hors CFP)	1 587 625	8 438 485	592 890	10 619 000	1 767	12 010	9 427	10 787	33 991	14 070	26 154	21 965	21 214	83 403
					5%	35%	28%	32%	100%	17%	31%	26%	25%	100%

Variation des indicateurs entre les bilans 2015 et 2016

Cumul général	BILAN 2015					BILAN 2016					Variations 2015 – 2016				
Structures	Stagiaires	Jours	Durée	Agents formés	Dépenses directes	Stagiaires	Jours	Durée	Agents formés	Dépenses directes	Stagiaires	Jours	Durée	Agents formés	Dépenses directes
Directions générales + INP	4 314	21 642	5,0		1 366 047 €	4 019	20 430	5,1		1 612 395 €	-295 -7%	-1 212 -6%	0,1 1%		246 348 € 18%
SG-Adm. centrale	6 214	14 264	2,3	1 336	2 112 128 €	6 512	14 288	2,2	1 492	2 597 198 €	298 5%	24 0%	-0,1 -4%	156 12%	485 070 € 23%
Directions régionales des affaires culturelles	1 053	2 224	2,1	1 775	619 449 €	923	1 869	2,0	1 597	341 354 €	-130 -12%	-355 -16%	-0,1 -4%	-178 -10%	-278 095 € -44,9%
Etablissements publics et Mobilier national	21 995	43 169	2,0	9 945	6 250 447 €	22 537	46 816	2,1	10 182	6 068 053 €	542 2%	3 647 8%	0,1 6%	237 2%	-182 395 € -3%
<i>dont EP d'enseignement</i>	1 586	4 060	2,6	1 188	659 513 €	1 430	4 285	3,0	1 209	706 984 €	-156 -10%	225 6%	0 17%	21 2%	47 471 € 7%
<i>Conservatoires nationaux</i>	201	816	4,1	195	95 174 €	195	734	3,8	204	90 565 €	-6 -3%	-82 -10%	-0,3 -7%	9 5%	-4 609 € -5%
<i>écoles nationales supérieures d'art</i>	529	1 269	2,4	331	193 570 €	379	1 017	2,7	299	177 426 €	-150 -28%	-252 -20%	0,3 12%	-32 -10%	-16 144 € -8%
<i>écoles nationales supérieures d'architecture</i>	856	1 976	2,3	662	370 769 €	856	2 534	3,0	706	438 993 €	0 0%	558 28%	0,7 28%	44 7%	68 224 € 18%
TOTAL	33 576	81 298	2,4	13 056	10 348 071 €	33 991	83 403	2,5	13 271	10 619 000 €	415 1%	2 105 3%	0,0 1%	215 2%	270 929 € 3%

Cumul hors INP	BILAN 2015					BILAN 2016					Variations 2015 – 2016				
Structures	Stagiaires	Jours	Durée	Agents formés	Dépenses directes	Stagiaires	Jours	Durée	Agents formés	Dépenses directes	Stagiaires	Jours	Durée	Agents formés	Dépenses directes
Directions générales (hors INP)	3 896	10 181	2,6		801 761 €	3 532	9 148	2,6		977 575 €	-364 -9%	-1 033 -10%	0,0 -1%		175 814 € 22%
SG-Adm. centrale	6 214	14 264	2,3	1 336	2 112 128 €	6 512	14 288	2,2	1 492	2 597 198 €	298 5%	24 0%	-0,1 -4%	156 12%	485 070 € 23%
Directions régionales des affaires culturelles	1 053	2 224	2,1	1 775	619 449 €	923	1 869	2,0	1 597	341 354 €	-130 -12%	-355 -16%	-0,1 -4%	-178 -10%	-278 095 € -44,9%
Etablissements publics et Mobilier national	21 995	43 169	2,0	9 945	6 250 447 €	22 537	46 816	2,1	10 182	6 068 053 €	542 2%	3 647 8%	0,1 6%	237 2,4%	-182 395 € -3%
<i>dont EP d'enseignement</i>	1 586	4 060	2,6	1 188	659 513 €	1 430	4 285	3,0	1 209	706 984 €	-156 -10%	225 6%	0,4 17%	21 2%	47 471 € 7%
TOTAL	33 158	69 837	2,1	13 056	9 783 785 €	33 504	72 121	2,2	13 271	9 984 180 €	346 1%	2 284 3%	0,0 2%	215 2%	200 395 € 2%

Récapitulatif financier 2016

	A+			A			B			C			Total		
	Fonctionnement	Traitement des stagiaires	Total	Fonctionnement	Traitement des stagiaires	Total	Fonctionnement	Traitement des stagiaires	Total	Fonctionnement	Traitement des stagiaires	Total	Fonctionnement	Traitement des stagiaires	Total
DGP	73 496	112 776	186 272	328 769	1 084 739	1 413 508	215 109	521 100	736 209	226 353	396 927	623 280	843 727	2 115 542	2 959 269
DGCA	17 797	25 470	43 267	15 662	20 942	36 604	712	675	1 387	356	1 830	2 186	34 527	48 917	83 444
DGMIC	77 763	28 300	106 063	19 136	36 649	55 784	2 233	2 940	5 173	189	915	1 104	99 321	68 804	168 125
INP	535 741	1 876 859	2 412 600	99 079	155 367	254 446	0	0	0	0	0	0	634 820	2 032 226	2 667 046
Sous-total 1	704 798	2 043 405	2 748 203	462 645	1 297 697	1 760 342	218 054	524 715	742 769	226 897	399 672	626 569	1 612 395	4 265 488	5 877 883
DRAC	33 005	79 175	112 180	113 579	161 164	274 743	107 723	136 123	243 846	87 046	126 218	213 264	341 354	502 680	844 033
SG-Adm.centrale	170 253	233 305	403 558	923 992	1 361 343	2 285 335	715 497	1 100 729	1 816 225	787 456	1 348 155	2 135 612	2 597 198	4 043 532	6 640 730
Sous-total 2	203 258	312 480	515 738	1 037 572	1 522 507	2 560 078	823 220	1 236 852	2 060 072	874 502	1 474 373	2 348 875	2 938 552	4 546 212	7 484 763
EP et Mobilier national	287 374	463 215	750 589	2 358 612	4 540 846	6 899 459	1 773 459	4 260 550	6 034 009	1 648 608	3 821 259	5 469 867	6 068 053	13 085 871	19 153 924
dont EP d'enseignement	68 083	126 586	194 669	207 764	338 929	546 694	216 420	311 423	527 843	214 717	229 830	444 546	706 984	1 006 767	1 713 751
Sous-total 3	287 374	463 215	750 589	2 358 612	4 540 846	6 899 459	1 773 459	4 260 550	6 034 009	1 648 608	3 821 259	5 469 867	6 068 053	13 085 871	19 153 924
Sous-total 4 : cumul	1 195 430	2 819 100	4 014 530	3 858 829	7 361 049	11 219 879	2 814 734	6 022 116	8 836 850	2 750 007	5 695 305	8 445 311	10 619 000	21 897 571	32 516 570
Congés de formation		14 712	14 712		391 113	391 113		158 586	158 586		120 723	120 723	0	685 133	685 133
TOTAL MINISTERE (sens strict) (*)	1 195 430	2 833 812	4 029 242	3 858 829	7 752 162	11 610 991	2 814 734	6 180 702	8 995 436	2 750 007	5 816 028	8 566 035	10 619 000	22 582 704	33 201 704
% catégoriel	11%	13%	12%	36%	34%	35%	27%	27%	27%	26%	26%	26%	% de la masse sal. :		4,0%
Ingénierie de formation	251 477		251 477	3 008 171		3 008 171	2 649 887		2 649 887	1 136 162		1 136 162	7 045 697	0	7 045 697
TOTAL MINISTERE (sens large) (*)	1 446 907	2 833 812	4 280 719	6 867 001	7 752 162	14 619 163	5 464 620	6 180 702	11 645 322	3 886 169	5 816 028	9 702 197	17 664 696	22 582 704	40 247 400
% catégoriel	8%	13%	11%	39%	34%	36%	31%	27%	29%	22%	26%	24%	% de la masse sal. :		4,9%

(*) Le total des dépenses AU SENS STRICT comprend uniquement les frais de fonctionnement de la formation (coûts pédagogiques et frais de mission des stagiaires), et une évaluation de la rémunération perçue par le stagiaire pendant la durée de sa formation (suivant le barème fixé par le ministère de la fonction publique).

(*) Le total des dépenses AU SENS LARGE inclut en outre les dépenses de rémunération des personnels d'ingénierie de formation des différents services,

Soit 131 équivalents temps plein (l'ensemble des agents qui ont dans leurs fonctions la planification, la conception et la gestion des formations).

LA MASSE SALARIALE est calculée sur la base du barème appliqué par le ministère de la fonction publique dans le cadre de son enquête annuelle sur la formation :

un taux moyen de rémunération annuelle pour chaque catégorie multiplié par l'effectif des agents de chaque catégorie (exprimé en équivalent temps plein).

Le calcul porte sur les effectifs d'agents émergeant au budget du ministère comme sur ceux qui relèvent des budgets autonomes des établissements publics administratifs.

Le résultat de ce calcul porte la masse salariale du ministère en 2016 à

827 333 064 €

Consommation du DIF – Nombre de stagiaires et nombre d'heures

	A+			A			B			C			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
FORMATION CONTINUE															
Au titre de T2															
Nombre de stagiaires	0	1	1	3	17	20	8	10	18	0	10	10	11	38	49
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	7	7,0	36	275	311,0	68	393	460,0	0	80	79,5	103,5	754,0	857,5
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0,0	0	0	0,0	12	0	12,0	0	0	0,0	12,0	0,0	12,0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>			0,0			0,0			0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Équivalent en jours	0,0	1,2	1,2	6,0	45,8	51,8	13,3	65,4	78,7	0,0	13,3	13,3	19,3	125,7	144,9
Au titre de T3															
Nombre de stagiaires	3	5	8	55	90	145	62	80	142	19	44	63	139	219	358
Nombre d'heures sur le temps de travail	107	127	233,5	1 282	2 107	3 388,0	1 438	2 071	3 508,5	419	940	1 358,5	3 244,0	5 244,5	8 488,5
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0,0	0	0	0,0	0	36	36,0	60	60	120,0	60,0	96,0	156,0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>			0,0			0,0			0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Équivalent en jours	17,8	21,2	38,9	213,6	351,1	564,7	239,6	351,2	590,8	79,8	166,7	246,4	550,7	890,1	1 440,8
PRÉPARATION AUX CONCOURS															
Nombre de stagiaires	0	0	0	3	5	8	5	9	14	14	20	34	22	34	56
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0,0	113	62	175,0	150	600	750,0	494	915	1 409,0	757,0	1 577,0	2 334,0
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0,0	0	0	0,0	100	0	100,0	0	112	112,0	100,0	112,0	212,0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>			0,0			0,0			0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0	18,8	10,3	29,2	41,7	100,0	141,7	82,3	171,2	253,5	142,8	281,5	424,3
BILAN DE COMPÉTENCES															
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	2	2	0	2	2	2	1	3	2	5	7
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0,0	0	34	34,0	0	30	30,3	30	14	44,0	30,0	78,3	108,3
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>			0,0			0,0			0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	5,7	0,0	5,0	5,0	5,0	2,3	7,3	5,0	13,0	18,0
VAE															
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0,0	0	2	2,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0,0	2,0	2,0
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>			0,0			0,0			0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
PROFESSIONNALISATION															
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>			0,0			0,0			0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL															
Nombre de stagiaires	3	6	9	61	115	176	75	101	176	35	75	110	174	297	471
Nombre d'heures sur le temps de travail	106,5	134,0	240,5	1 430,5	2 479,5	3 910,0	1 655,0	3 093,8	4 748,8	942,5	1 948,5	2 891,0	4 134,5	7 655,8	11 790,3
Nombre d'heures hors temps de travail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	112,0	36,0	148,0	60,0	172,0	232,0	172,0	208,0	380,0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équivalent en jours	17,8	22,3	40,1	238,4	413,3	651,7	294,5	521,6	816,1	167,1	353,4	520,5	717,8	1 310,6	2 028,4

Personnel chargé de l'ingénierie de formation (en équivalent temps plein)

Structures	BILAN 2015				BILAN 2016				Variations 2015 – 2016			
	A	B	C	total	A	B	C	total	A	B	C	total
Directions générales (dont INP)	5,30	9,70	2,00	17,0	5,35	9,70	2,00	17,1	0,0	0,0	0,0	0,0 0%
SG-Adm. centrale	4,00	7,30	6,50	17,8	4,00	7,30	6,50	17,8	0,0	0,0	0,0	0,0 0%
Directions régionales des affaires culturelles	4,95	9,90	5,90	20,8	4,65	6,85	3,80	15,3	-0,3	-3,1	-2,1	-5,5 -26%
Etablissements publics et Mobilier national	36,70	26,08	15,40	78,2	37,20	28,48	15,25	80,9	0,50	2,4	-0,2	2,8 4%
<i>dont EP d'enseignement</i>	2,55	9,45	3,40	15,4	3,20	9,95	4,05	17,2	0,7	0,5	0,7	1,8 12%
<i>dont conservatoires nationaux</i>	0,20	1,00	0,00	1,2	0,30	1,00	0,50	1,8	0,1	0,0	0,5	0,6 50%
<i>dont écoles nationales supérieures d'art</i>	0,55	3,65	0,00	4,2	0,55	3,65	0,00	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0 0%
<i>dont écoles nationales supérieures d'architecture</i>	1,80	4,80	3,40	10,0	2,35	5,30	3,55	11,2	0,6	0,5	0,2	1,2 12%
TOTAL	51	53	30	134	51	52	28	131	0,3	-0,6	-2,3	-2,7 -2%